

Politique de santé

Sept organisations demandent une compensation des surcoûts Covid des résidences autonomie

Publié le 30/04/21 - 14h25

L'AD-PA, la Fehap, la Fnadepa, la Fnaqpa, la Mutualité française, l'Uniopss et le Synerpa demandent une meilleure reconnaissance des résidences autonomie. Ils réclament notamment une compensation des surcoûts liés au Covid.

Dans un courrier adressé le 27 avril à Olivier Véran et Brigitte Bourguignon, respectivement ministre des Solidarités et de la Santé et ministre déléguée à l'Autonomie, sept organisations alertent sur les difficultés des résidences autonomie (à télécharger ci-dessous). L'AD-PA, la Fehap, la Fnadepa, la Fnaqpa, la Mutualité française, l'Uniopss et le Synerpa déplorent que ces établissements "*soient régulièrement oubliés des mesures prises par l'État et les départements, en matière salariale comme économique*", et sollicitent un rendez-vous afin "*d'étudier ensemble les solutions à mettre en œuvre*". Les sept signataires formulent trois requêtes : une prise en charge des surcoûts liés au Covid, l'intégration des résidences autonomie dans le périmètre du Ségur de la santé ainsi que leur inscription dans la liste des structures pouvant demander la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées au Covid.

En raison de recrutements et heures supplémentaires, de l'achat d'équipements de protection individuelle et des nouvelles entrées suspendues durant plusieurs mois, près de la moitié des résidences autonomie vont présenter un résultat déficitaire en 2020, ajoutent les organisations. Une enquête flash montre que ce déficit, de 47 520 euros en moyenne, n'est pas compensé par les départements dans la majorité des cas. Les signataires demandent donc "*la mise en œuvre d'un mécanisme de tarification exceptionnelle, en lien avec l'Assemblée des départements de France*", pour 2020 et 2021.

Les fédérations demandent par ailleurs l'élargissement du Ségur de la santé aux 17 000 professionnels des 2 300 résidences autonomie du territoire, pointant des démissions et difficultés accrues de recrutement. "*Dans les établissements dans lesquels les professionnels sont mutualisés entre Ehpad et résidence autonomie, le climat social se dégrade, certains étant revalorisés, d'autres ne l'étant pas*", ajoutent les sept acteurs. Enfin, ils appellent de leurs vœux l'intégration de ces établissements dans la liste des structures pouvant prétendre à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées au Covid, "*en juste reconnaissance de leur engagement*".

Liens et documents associés

- [Le courrier \[PDF\]](#)

Cécile Rabeux